

**Votre don est déductible,
selon les conditions suivantes :**

✓ **Pour les particuliers**

**De l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et
dans la limite de 20% du revenu imposable.**

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

**Ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à
hauteur de 75% du don et dans la limite de 50 000 €**
(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

✓ **Pour les entreprises**

**Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de
60%, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.**

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie
d'impôt.

Tout donateur recevra un reçu fiscal à joindre à sa déclaration de revenus.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir, et l'association, en appui au projet, seront également destinataires ; toutefois **si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-après.**

☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de

Boisdinghem, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Boisdinghem ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant dont le but est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Créée par la Loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...). La Fondation du patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, mobilier et naturel en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission du savoir-faire. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétés privées. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

**Flashez ce code pour faire
un don en ligne.**



Partenaire opération :



Impr



Conception :



BOISDINGHEM

**Restauration de
l'église Saint-Omer**



**C'est notre Patrimoine,
préservons-le !**



Avec le concours de :

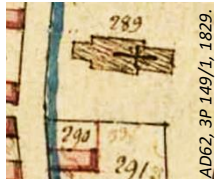
**L'Association de Sauvegarde du
Patrimoine de Boisdinghem.**

Ne pas jeter sur la voie publique.

Le nom du village apparaît vers 850, sous la forme de *Botingahem*, mais les archives restent muettes sur la fondation de son église. Au XII^e siècle, l'église de « Bodricq » (Boisdinghem) est la propriété de la comtesse Ide de Boulogne qui en fait don en 1183 à l'abbaye de Licques. Celle-ci se voit confier également l'administration d'un hôpital construit à Boisdinghem pour les pauvres de Morcamp. Alembon et Licques, du XIII^e au XVIII^e siècle. Vers 1605-1610,



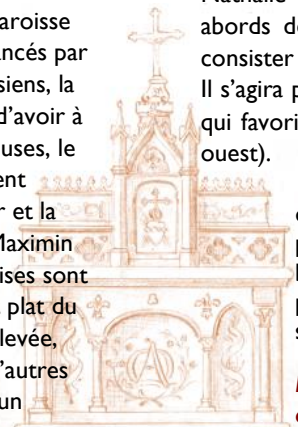
Albums de Croÿ, CC Belgique, 1985.



Croquis de 1605-1610 et plan cadastral de 1829.

un croquis (*ci-contre*) réalisé pour le duc de Croÿ, figure l'église de Boisdinghem avec une tour carrée surmontée d'une flèche à crochets en pierre, flanquée de clochetons, une nef avec des chapelles latérales à pignons et un chœur moins élevé, couverts en ardoises. L'une des cloches, fondue en 1615, portait les armoiries des seigneurs de la Houssoye et le sceau de l'abbaye de Licques. Classée le 1^{er} février 1911, elle dut être refondue en 1924. L'église subit sans doute quelques restaurations aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le premier plan cadastral de Boisdinghem, établi en 1820-1829, montre qu'elle a conservé son plan excepté les chapelles, et que son chevet était plat.

L'église Saint-Omer que nous connaissons aujourd'hui a été **entièrement reconstruite entre 1889 et 1893**, sous l'égide de Stanislas Masson, curé de Boisdinghem pendant 12 ans. Après avoir fait rebâtir le presbytère en 1885 par Émile Libersalle, il demande à Henri Rapine, architecte parisien diocésain, de dresser les plans d'une nouvelle église pour Boisdinghem. Face aux montants élevés des devis, la paroisse fait l'économie d'un architecte, et les travaux sont financés par la fabrique, le curé, la vicomtesse de Melun, les paroissiens, la revente de matériaux de démolition, etc. Pour éviter d'avoir à soumettre le projet aux commissions laïques et religieuses, le curé ne mentionne que des « ravalements » du bâtiment existant ! Les travaux débutent en 1889 avec le chœur et la sacristie. Les pierres venant de Marquise et de Saint-Maximin (Oise) arrivent en gare de Lumbres, les ardoises anglaises sont acheminées par bateau et chargées à Calais. Le chevet plat du chœur devient à trois pans. En 1890-1891, la nef est élevée, des vitraux de la maison Bulteau-Goulet sont posés, d'autres viendront en 1901. En 1893, la tour est achevée avec un beffroi pour trois cloches, exécuté par Drouot.



Dessin préparatoire d'un autel latéral en pierre de Creil, 1893. (AD62 74J 51)

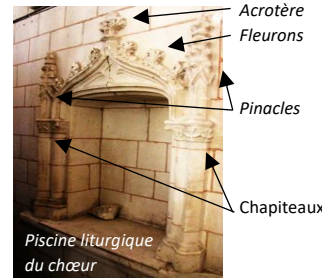
Clé de voute du chœur : cœurs enflammés cernés de la couronne d'épine, percés du glaive de Longin, symbole du sacrifice et de l'amour du Christ pour l'Humanité.



Les deux années suivantes sont dédiées aux aménagements intérieurs : chapiteaux, clés de voute, puis des statues commandées d'Arras, ... L'église est restaurée en 1948, après avoir été fragilisée par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, un chantier confié à Joseph Philippe, moine architecte de l'abbaye de Wisques.

L'église de Boisdinghem fait partie des reconstructions de **style néogothique** typiques de la fin du XIX^e siècle, imitant les formes médiévales du XIII^e, à l'initiative de prêtres bâtisseurs finançant largement les chantiers. Les conditions de sa construction en font **un édifice très homogène et harmonieux, entièrement vouté en croisée d'ogives**, fait rare dans nos campagnes. Le décor sobre à l'extérieur est plus affirmé à l'intérieur, avec ses clés de voute sculptées, ses chapiteaux à feuillage, sa piscine liturgique, ainsi que son mobilier néogothique du XIX^e (chaire à dossier, autels latéraux, tribune, confessionnal et maître-autel à pinacles).

Mais ce beau patrimoine a aujourd'hui besoin d'une nouvelle restauration : devant l'effritement des parements de pierre du clocher et les lézards observés dans la nef, la municipalité de Boisdinghem a demandé une expertise sanitaire de l'édifice à l'architecte Nathalie T'Kint, qui préconise de sécuriser en premier lieu les abords de la tour. Une première phase de travaux va donc consister en 2017 à rénover la balustrade et la flèche du clocher. Il s'agira plus tard de remédier aux désordres de la maçonnerie qui favorisent les infiltrations d'eau (charpentes, façades sud et ouest).



Le projet de restauration a été labellisé par le département et la région, permettant à l'église, non protégée au titre des monuments historiques, de bénéficier de subventions publiques. Mais pour rendre possible l'aboutissement de ce projet, **vos dons nous sont absolument nécessaires**.

Faire un don pour l'église de Boisdinghem, c'est défendre notre ruralité et nos monuments !

Restauration de l'église Saint-Omer de Boisdinghem

BON DE SOUSCRIPTION (à renvoyer à Fondation du patrimoine 268 bd Clemenceau 59700 Marcq-en-Baroeul)

☐ Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration de l'église de Boisdinghem (62500) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Boisdinghem ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds substantiels à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Église de Boisdinghem ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIÉTÉ :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

☐ de l'impôt sur le Revenu ☐ de l'impôt de Solidarité sur la Fortune ☐ de l'impôt sur les Sociétés